

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Conseil général de l'environnement
et du développement durable*

Bureau d'enquêtes sur les accidents
de transport terrestre

**Arrêté du 19 novembre 2009 portant désignation et commissionnement d'un enquêteur
non permanent au bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre**

NOR : DEVV0927785A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre en date au 19 novembre 2009, M. Claude MERLE, ingénieur des travaux publics de l'État au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés, est désigné en qualité d'enquêteur technique non permanent et commissionné à cet effet pour la durée de l'enquête technique, engagée par décision du 20 octobre 2009, concernant la collision du tramway contre une voiture survenue le 8 octobre 2009 dans l'agglomération de Valenciennes (Nord).

En application de l'article 22 de la loi du 3 janvier 2002 et de l'article 21 du décret du 26 janvier 2004 susvisé, M. Claude MERLE est soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du BEA-TT.